

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2024

Présents : M. Victor, Maire
MM. Godefroy, Corruble, Adjoint
Mmes Lhommet-Carpentier, Mabire, Hubert, Tufel
MM. Deneuve, Thibault, Gallais, Clément

Absents ayant donné pouvoir : néant

Absents excusés : M. Leclef, Mme Gauthier, Mme Lanchon

Absent : M. Lemeunier

La séance est ouverte à 18 h 10

Le quorum est atteint.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Mme Mabire est élue secrétaire de séance.

Observations sur le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2024 : néant

Le procès-verbal de la séance du 25 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1) Tarifs de la salle des fêtes

M. le Maire propose de modifier le tarif comme suit :

Suppression de la location pour une journée avec une location uniquement au week-end au tarif de 300 € pour les habitants et 450 € pour les extérieurs.

Le conseil municipal accepte de modifier les tarifs comme indiqués ci-dessus à compter du 6 décembre 2024 (pas de modification pour les autres tarifs de la salle) :

a) Locations

Personnes non domiciliées à Saint-Riquier es Plains :

Week-end (ou 2 jours)	450 €
Vin d'honneur	150 €

Habitants de Saint-Riquier es Plains

Week-end (ou 2 jours)	300 €
Vin d'honneur	100 €

b) Cautions

Cautions matériels et vaisselle	500 €
Caution ménage	300 €
Caution ménage pour vin d'honneur	150 €

c) Remboursement de la casse vaisselle et plaques de plafond

Assiettes plates, creuses, à dessert, tasses à café et soucoupe, coupelles en verre et terres de toutes sortes : 5 €

Tous les plats, légumiers, corbeilles à pain, pichets en grès, couteau à pain, tire-bouchon : 10 €

Cuillère à glace : 20 €

Plaques de plafond : 30 €

2) Acquisition d'un boîtier extérieur mural et d'une sacoche pour le défibrillateur installé à la salle des fêtes

M. le Maire indique que la commune a acquis un défibrillateur à installer à la salle des fêtes en remplacement de l'ancien acheté en 2009. Il convient de changer également la sacoche et le boîtier car ils ne sont plus adaptés au nouvel appareil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- Accepte le devis de l'entreprise Schiller France d'un montant de 595 € HT pour la fourniture des accessoires indiqués ci-dessus ;
- Sollicite une subvention auprès du Département d'une part et un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre d'autre part.

3) Questions diverses

M. le Maire informe le conseil des différentes manifestations à venir

M. le Maire informe le conseil des dossiers d'urbanisme et de travaux en cours.

Le contrat avec Illiwap va être reconduit afin de permettre la transmission d'informations à la population.

La séance est levée à 19 h 10

Délibérations

N° 1 – Modification des tarifs de la salle des fêtes

N° 2 – Acquisition d'un boîtier mural extérieur et d'une sacoche pour le défibrillateur demande de subvention auprès du Département

N° 3 - Acquisition d'un boîtier mural extérieur et d'une sacoche pour le défibrillateur demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre